

De: Service Urbanisme - Communauté de communes Provence Verdon <provence-verdon@geosphere.fr>
Objet: Guichet unique urbanisme - Accusé d'enregistrement électronique n° 100697
Date: 21 décembre 2023 à 15:42:53 UTC+1
À: "atelierdalby.architectes@gmail.com" <atelierdalby.architectes@gmail.com>

Madame, Monsieur,

Votre demande de création de dossier en ligne a bien été prise en compte. Votre accusé d'enregistrement électronique (AEE) porte le numéro **100697**.

Le présent accusé d'enregistrement, **que nous vous invitons à conserver**, atteste du bon enregistrement de votre demande.

Veuillez noter que cet accusé d'enregistrement ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité de votre dossier.

Vous recevrez prochainement le récépissé de dépôt (Accusé de Réception Électronique) qui vous indiquera les prochaines étapes de la procédure.

Nota : Il est inutile de renouveler votre saisine ou d'effectuer une relance avant un délai de 6 jours. Au-delà de ce délai et après avoir vérifié dans vos courriers indésirables, si vous ne recevez pas l'accusé de réception, nous vous invitons à nous contacter en indiquant impérativement le numéro figurant sur le présent accusé d'enregistrement.

Cordialement,

Le service urbanisme,

Commune de TAVERNES